



SOMMAIRE

Les vœux du Conseil Municipal :
Vendredi 19 janvier 2018 à 19H00 au foyer socio-culturel.



- Page 1 : © photo épicerie Philippe Desnoues
Page 2 : Sommaire / Horaires mairie / Commandes groupées
Page 3 et 4 : Mot du maire
Page 5 et 18 : Délibérations de l'année 2017
Page 6 : Etat civil / plantations naissances
Page 7 : Prolifération des chats / Faites le trottoir
Page 8 et 9 : Les dits de Cornélia
Page 10 et 11 : 6 mois à Villequiers en images
Page 12 et 13 : La page de l'école ... et plus !
Page 14 : Cantine école / radar / Boîte à livres
Page 15 : Adèle L.
Page 16 : Culture pour tous
Page 17 : la Grande Guerre
Page 18 : Délibérations de l'année 2017 (suite)
Page 19 : La chasse / Éditorial
Page 20 : Épicerie



Œuvre d'Adèle

Horaires d'ouverture de la mairie

- Du lundi au vendredi de **8h30 à 12 h**
- Le vendredi de **13h45 à 16h45**
- Les 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois de **9h à 12h**
- Fermée le dernier lundi du mois.



Commandes groupées

Suite au succès remporté par Popération l'an passé, nous renouvelons, cette année, la mutualisation des commandes permettant d'obtenir un tarif préférentiel, pour la vidange des fosses septiques.

Vous pouvez vous inscrire au secrétariat de mairie avant le 28 février 2018 en renseignant vos nom, prénom, adresse et téléphone, et en précisant le volume de votre fosse et vos éventuels puisards.

Passée cette date, un appel d'offre sera effectué pour une intervention au cours de la 2^{ème} quinzaine de mars.

Si vous souhaitez plus de renseignements sur cette offre, vous pouvez contacter Hervé Petit au 06 45 86 22 84 ou à l'adresse suivante herve.petit2@aliceadsl.fr.

" La jeunesse est un roman, et la vieillesse une histoire. "

- Louis Joseph Mabire -



Le mot du maire



Chers amis,

Le compteur tourne inexorablement à la même vitesse pour chacun d'entre nous, chaque fin et début d'année étant l'occasion de faire le point et d'émettre le vœu dans un innocent pronostic d'une amélioration constante et perpétuelle qui voudrait que l'an nouveau soit, à tous égards, meilleur que l'an passé.

L'euphorie passée, cette fuite du temps doit nous inciter à relativiser les mauvais moments et optimiser les bons.

Notre village a connu une année 2017 paisible, comme les précédentes, soucieux que nous sommes tous de préserver les valeurs, certes modestes mais essentielles auxquelles nous sommes fortement attachés à savoir, la simplicité, la courtoisie et la convivialité.

Le recensement effectué en début d'année a vu une légère baisse de la population et Villequiers compte désormais 495 habitants. Merci à Stéphanie et Jeannine pour le bon déroulement de cette importante enquête.

Comme annoncé, cette année n'a pas connu de grands investissements, nous avons marqué une pause suite aux importants travaux du centre bourg, opération qui est désormais presque achevée d'un point de vue administratif et comptable.

Quelques réalisations, toujours en lien avec l'aménagement de notre village ont été effectuées :

- Plantation de haie au champ de foire avec l'aide du Pays de Bourges.
- La suppression de l'ancien transformateur par ENEDIS.
- La nouvelle cantine/garderie par La Septaine.

Marie et Philippe DESNOUES ont pu ouvrir au mois d'août l'épicerie tant attendue pour le plus grand plaisir de bon nombre d'habitants. De la vie et de la convivialité sont revenues égayer cette nouvelle place de l'église ! Nous leur souhaitons la bienvenue à Villequiers et une totale réussite, d'autant qu'au printemps prochain, des chambres d'hôtes vont venir compléter leur activité.

Pour 2018, quatre projets sont à l'étude et verront le jour en fonction de nos possibilités budgétaires : Suite aux contrôles de vitesse excessives, un radar pédagogique sera implanté de façon alternative route de Laverdines et route de Baugy. Cette action est menée en collaboration avec le Conseil Municipal des enfants. Je tiens à cet égard à féliciter nos deux jeunes représentants du Conseil municipal des enfants, Agathe et Kilian pour leur implication dans la vie de la collectivité et également pour leur assiduité à quasi toutes nos réunions.

Nous commencerons à travailler sur l'aménagement du « terrain Vildy » en jardin/verger intergénérationnel avec l'aide du Pays de Bourges. Les enfants de notre école seront, là aussi, des acteurs importants de ce projet tout comme les aînés qui souhaiteront s'investir et apporter leurs connaissances. Nous espérons faire de cet endroit un lieu de vie, d'échanges et de partage.

L'enquête publique concernant l'assainissement collectif débutera fin janvier (le 29), chacun pourra venir consulter les documents et consigner ses observations. Les jours de permanence du commissaire enquêteur seront affichés en mairie.

Enfin, l'installation d'un défibrillateur automatisé, à proximité de la mairie, améliorera la sécurité sur le territoire communal.

Un constat s'impose en cette période de restriction budgétaire : l'action publique ne peut malheureusement pas tout...



J'aimerais attirer votre attention sur trois points et qu'ensemble, par des actes responsables, des actes citoyens, nous arrivions à apporter collectivement une solution.

Premièrement, il s'agit de l'entretien du cimetière. Avec l'engagement de la commune dans la démarche zéro pesticide, nous participons à rendre l'environnement plus sain et nous essayons de préserver l'avenir de nos enfants et petits enfants. Nos agents communaux font de leur mieux, afin que cet endroit soit entretenu dans le respect des personnes qui y reposent. Ils entretiendront les allées principales, qui vont être vraisemblablement engazonnées, mais je tiens à rappeler que les mauvaises herbes qui poussent entre deux concessions, sont « une richesse » qui vous appartient... pensez donc à entretenir ou faire entretenir vos tombes si vous souhaitez que ce lieu demeure agréable.

Second point, l'amélioration du cadre de vie. Chacun de nous est en partie responsable du trottoir ou de l'accotement qui jouxte sa maison, sa propriété. Passer régulièrement un coup de balai ou la tondeuse, planter quelques fleurs ou rosiers participerait à l'embellissement de notre village et à l'effort collectif. C'est dans cette optique que nous envisageons de lancer le concours du plus beau trottoir ou du plus bel accotement. Ce « petit effort citoyen » de chacun apportera une grande satisfaction, non seulement pour les habitants, mais aussi pour ceux qui traversent ou séjournent dans notre belle commune !

Enfin, nous avons constaté depuis plusieurs mois, une prolifération importante de nos amis les chats. Prolifération qui cause de nombreux désagréments (urine, excréments...) et pose un réel problème de salubrité publique. J'en appelle là aussi à la responsabilité de chacun, afin que ces petites bêtes restent des animaux de compagnie et pas des animaux de tracasserie... Ce n'est pas aimer les bêtes que de les laisser livrées à elles mêmes. Le « puçage » et la stérilisation sont activement conseillés afin de limiter la prolifération de l'espèce. Nous devons donc veiller à faire le nécessaire pour le bien des animaux et des habitants.

Ces efforts citoyens, en complémentarité de l'action publique, contribueront au mieux vivre ensemble et seront essentiels pour passer une année 2018 agréable. Je compte sur vous, même si bon nombre de nos concitoyens sont moins exigeants avec eux-mêmes qu'ils ne le sont envers leurs élus...

Avant de conclure, je souhaite remercier l'ensemble des bénévoles qui œuvrent pour faire rayonner Villequiers bien au-delà des limites communales. Associations, clubs, initiatives personnelles, représentent une richesse inestimable pour notre village.

Si la vie en collectivité n'est parfois pas facile, il suffit peut-être de commencer par des choses évidentes. Pour ma part, je pense que ce serait un bon début en utilisant quatre mots très simples : Bonjour, Au revoir, S'il vous plaît et Merci.

Rien qu'avec ces quelques mots élémentaires, je suis persuadé que 2018 se portera mieux et nous aussi !

Afin de commencer l'année dans la convivialité, je vous invite à la cérémonie des vœux qui aura lieu le vendredi 19 janvier à 19h00. Dans l'attente, de ce moment de partage, le Conseil municipal et l'ensemble des agents municipaux se joignent à moi pour vous souhaiter de très belles fêtes de fin d'année.

Pascal MEREAU

Préparons-nous à entamer 2018, conscients de notre sort privilégié par rapport à beaucoup d'autres et savourons l'avantage que nous avons construit et que nous nous attachons à rendre pérenne, de vivre au quotidien pour les uns, ou de nous ressourcer ponctuellement pour les autres, loin du monde et du bruit, dans la meilleure harmonie, alors que nous sommes à quelques lieux de la capitale.



Les délibérations, une année de décisions.....prises par vos élus !

| Date | Numéro | Libellé de la délibération |
|------------|--|--|
| 08/12/2016 | 2016_12_01 | Décision modificative budgétaire n° 3 |
| | 2016_12_02 | Rénovation de l'éclairage public (PLAN REVE) suite à une panne Rue du 8 mai 1945. |
| | 2016_12_03 | Modification des statuts du SIETAH de la Belaine et de la Vauvise. |
| | 2016_12_04 | Recensement 2017 de la population |
| | <u>QUESTIONS DIVERSES</u> | Accueil des élus du Conseil des Enfants Agathe PETIT et Kilian LE HOUEZ EC élus du CM. des Enfants. SDE 18 (PLAN REVE) : Achat terrain M et Mme VILDY |
| 03/02/2017 | 2017_02_01 | Etudes du SDE 18 pour enfouissement des réseaux électriques : tranches 2 et 3 Le Bourg |
| | 2017_02_02 | Mutualisation du garde-champêtre |
| | 2017_02_03 | Engagement des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % de l'exercice précédent (annulée) |
| | 2017_02_04 | Tarif location du foyer socio-culturel |
| | 2017_02_05 | Admission en créances éteintes au budget principal 2017 |
| | 2017_02_06 | Engagement des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % de l'exercice précédent (annulée) |
| | - | Réfection d'aqueduc Chemin de Villers |
| | - | Container à poubelles Chemin des Vignes |
| | - | Implantation d'un radar pédagogique route de Laverdines |
| | - | Retrait de la cabine téléphonique |
| - | Feu d'artifice du 13 juillet à Villequiers | |
| 07/04/2017 | 2017_04_01b | Approbation du compte de gestion exercice 2016 |
| | 2017_04_02b | Approbation du compte administratif du budget communal 2016 |
| | 2017_04_03 | Vote du taux des taxes locales 2017 |
| | 2017_04_04 | Vote du budget 2017 |
| | 2017_04_05 | Montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints |
| | 2017_04_06 | Amortissement |
| | 2017_04_07 | Vente des terrains à bâtir "Les Hauts de Sainte Catherine" |
| | 2017_04_08 | Modification des statuts du S.I.A.E.P. de la région de Nérondes |
| | 2017_04_09 | Détermination des taux d'avancement de grade |
| | 2017_04_10 | Fusion SIVY-SIAYB : statuts SIVY 2017 |
| | 2017_04_11 | Incorporation dans le patrimoine communal de la parcelle ZE 97 |
| | 2017_04_12 | Révision de la délimitation des zones d'assainissement collectif et non collectif des eaux |
| | - | <u>QUESTIONS DIVERSES</u> Travaux école de Villequiers : - démarrage des travaux : lundi 10/04 Radar pédagogique : - Monsieur le maire donne lecture des moyennes de vitesse constatées. |
| 19/05/2017 | 2017_05_01 | Décision modificative budgétaire n°1 |
| | 2017_05_02 | Approbation du règlement intérieur de sécurité du Comité Technique Départemental |
| | 2017_05_03 | Rénovation de l'éclairage public (PLAN REVE) suite à une panne route de Laverdines |
| | 2017_05_04 | Exploitation coupe de bois 2018 |
| | 2017_05_05 | Mise à disposition de la salle des fêtes |
| | 2017_05_06 | Nouveau classement des communes du Cher en ZRR : motion de l'Association des maires du Cher |

Lire la suite en page 18

État civil



| | | |
|------------------|-----------------------|------------|
| TRUCHOT | Victor, Bruno, Gilles | 30/04/2017 |
| RIBIERE-GAUVILLE | Léonny, Andréa | 02/06/2017 |
| CHRISTIAENS | Tim | 11/09/2017 |



| | | |
|----------------|-----------------------|------------|
| M. ECHEGOYEN | Jean-Marc | 07/10/2017 |
| et Melle SAIRE | Catherine, Bernadette | |



| | | | |
|---|------------------------|--------------|------------|
| BADIN | Irène, Simonne | Vve STUDER | 23/02/2017 |
| DANCHAUD | Marie-Louise | Vve LEBRET | 03/02/2017 |
| FONTAINE | Andrée | Vve THEBAULT | 05/11/2017 |
| GANDON | Jean-Pierre, Christian | | 07/09/2017 |
| <p><i>Tu n'es plus là où tu étais, mais tu es partout là où je suis.</i></p> <p>Victor Hugo</p> | | | |

Naissances et Plantations



Paul, Nolan, Manon, Salomé, Enaël, Romain, Chadi, Robin, Agathe, Elena, Lilou, Victor, Léonny et Tim ont désormais leurs

Novembre 2017.

La « cérémonie » s'est achevée autour du verre de l'Amitié. Bien évidemment, cette initiative sera reconduite lors des prochaines naissances dans notre commune.

noms apposés sur les rosiers, clématites et autres arbustes qui longent la rue de notre beau centre bourg, depuis la place du Tranchet jusqu'à la place de l'église.

En effet, la municipalité a décidé, dès 2014, d'attacher symboliquement tous les nouveau-nés à une plante ; nous attendions la fin des travaux pour célébrer cet évènement. Une dizaine de familles avait répondu présente à ce rendez-vous du 18



Prolifération des chats

Avec les animaux, il faut agir de manière responsable. Les chats sont terriblement prolifiques puisqu'un couple de chats errants peut engendrer jusqu'à **20736 chatons** en 4 ans.

La prolifération des chats favorise les maladies infectieuses comme la griffe du chat, la toxoplasmose etc... surtout lorsqu'il y a des enfants à proximité, dans une école ou un jardin public.

En nourrissant les chats errants, on augmente leur durée de vie et par conséquent on favorise leur surnombre. Faut-il se résigner pour autant à les regarder mourir de faim ? Sûrement pas. Mais le cadre est strict : ainsi, nourrir des chats est possible quand il s'agit d'apporter une aide à une Association*.

Les Associations de Protection Animale se sont investies fortement dans une action de trappage et de stérilisation des chats ce qui leur permet de les nourrir sans se laisser déborder par le nombre. Le choix est judicieux, efficace et tellement plus acceptable que la révoltante euthanasie. Mais il faut en accepter les contraintes, les heures de trappage, les frais de vétérinaire, les soins post-opératoires. Telles sont les nécessités pour nourrir un groupe de chats dans la rue.

En cette période de disette budgétaire, notre commune n'avait vraiment pas besoin d'avoir ce problème supplémentaire à gérer. Car selon l'article L211-27 du Code rural modifié par l'ordonnance n°2010-18 du 7 janvier 2010 - art. 3, le maire peut, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés,



Visiblement, les chattes ont décidé d'amplifier le problème !



sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article L. 212-10, préalablement à leur relâchement dans ces mêmes lieux. Tout ceci représente un coût non négligeable !

***Bon à savoir : La Fondation Brigitte Bardot remet des bons de stérilisation aux petites associations qui s'engagent dans cette voie.**

Faites le trottoir ... avec des fleurs !

La démarche « Zéro pesticide », initiée par votre municipalité, a entraîné un surcroît de travail important pour nos agents communaux. Ce travail comprend notamment le désherbage, le nettoyage des feuilles mortes et détritiques, le dégagement de la neige ou du verglas, l'épandage de sel ou de sable, afin d'assurer la sécurité de tous.

La solution de facilité aurait été pour la municipalité de recruter un agent technique supplémentaire, et par là-même d'augmenter encore davantage la fiscalité locale ; les élus ont choisi de faire appel au sens civique et à la responsabilité des riverains et de leur demander d'entretenir eux-mêmes leur petit bout de trottoir.

Il est donc souhaité que le trottoir soit maintenu propre et soigné toute l'année pour participer aux efforts de la collectivité qui se charge du reste.



Cette démarche englobe l'entretien du cimetière ; il est demandé aux habitants de nettoyer les alentours immédiats des tombes de leurs chers disparus ; la commune continuera d'entretenir les allées principales.

Notre village participe au concours annuel des villes et villages fleuris ; chacun peut y participer en fleurissant son domicile, ce qui reste aussi un moyen de le mettre en valeur.

Dans ce cadre, nous vous proposons, pour l'été 2018, un concours intitulé : « **Faites le trottoir ... avec des fleurs** ».

La municipalité attribuera un prix au plus beau trottoir... Renseignements et modalités auprès de Sabine VAGNAT.



Nous voici parvenus au tournant du millénaire.

« *Les terreurs de l'an mil sont une légende romantique. Les historiens du XIX^e siècle ont imaginé que l'approche du millénaire avait suscité une sorte de panique collective, que les gens mouraient de peur, qu'ils bradaient tout ce qu'ils possédaient, mais c'est faux* », écrit Georges Duby, médiéviste. En revanche, comme bon nombre d'historiens, il est persuadé que pendant ce millénaire, les chrétiens ont éprouvé une angoisse de type apocalyptique, une attente permanente, inquiète de la fin du monde.

La vie était difficile ; la pauvreté tant dans les villes que dans les campagnes, l'insécurité et la délinquance étaient généralisées, les épidémies fréquentes. Face à ces tribulations, les gens avaient donc dans l'espoir que, passé une succession de troubles terribles, l'humanité irait vers une longue période de bonheur, de paix et d'égalité.

Montfaucon ne fait sans doute pas exception à ces difficultés. Tandis que le seigneur administre son fief, entretient une troupe armée, organise réceptions, chasses et tournois, serfs et vilains travaillent la terre, et contribuent à la richesse de leur seigneur par la corvée et les impôts. Le terrier(1) en est le miroir. Les bourgeois (marchands et artisans), un peu plus privilégiés, sont exemptés de corvée. Celle-ci consiste en jours de travail pour le seigneur, puis fait place à des corvées publiques comme l'entretien des routes. Le tenancier libre doit un cens qui constitue le loyer des terres dont il a l'usage. Le cens peut être payé en numéraire ou en nature, tout comme les droits prélevés par le seigneur : orge, froment, fourrage, bois fendu,



animaux. Différents impôts sont levés. La dîme est perçue par l'Église ou les personnes qui se sont emparés des biens lui appartenant, car elle est liée au domaine lui-même. Elle est utilisée pour l'exercice

du culte, mais aussi à l'assistance publique et à l'enseignement dans les paroisses. La taille qui apparaît au cours du XI^e siècle subvient aux charges pesant

sur la seigneurie. Elle a pour but en principe de rétribuer la protection du seigneur. Mais rapidement elle n'a plus de justification, et est fixée de façon arbitraire.

Au fil du temps, certains seigneurs allègent ces impôts pour attirer les paysans ou les retenir dans un contexte difficile.

La place de la femme

Entre diabolisation ou considérations dévalorisantes de certains auteurs médiévaux religieux et laïcs, et un ensemble d'œuvres qui défendent la femme, son statut est équivoque. La femme est subordonnée à son mari, l'obéissance très soigneusement recommandée. Concernant le mariage, l'Église s'efforce de faire en sorte que les jeunes gens consentent à leur union en toute liberté. Mais ce n'est pas toujours le cas et ce, dans toutes les couches de la société.

Dans la vie économique paysanne, la femme participe aux travaux agricoles : fanage, moisson, vendanges, soins des animaux, entretien du jardin ; sans oublier toutes les tâches domestiques, le soin aux enfants, le filage et le tissage.

Parmi les artisans et commerçants, la femme occupe un rôle plus effacé, mais certain. Les sages-femmes occupent également une place importante au sein de la population.

La place de la religion au Moyen-âge



La religion tient une grande place dans la vie quotidienne. Autour de l'an 1000, existent de nombreux jours chômés : les dimanches bien entendu, mais aussi toutes les fêtes religieuses.

Le jeûne est obligatoire lors des périodes de préparation aux grandes solennités religieuses : le Carême (les 40 jours avant Pâques) ; les veilles de fêtes ; tous les vendredis, et parfois le samedi ; quelques jours au début de chaque saison de l'année. Un seul repas est autorisé au coucher du soleil ; repas qui se déplace progressivement vers le milieu de

la journée. Sans viande et sans graisse animale, parfois sans laitage et œuf, ces jours sont qualifiés de « maigres ». Le poisson est autorisé, mais n'est pas présent sur toutes les tables.

Échapper au jeûne n'est permis qu'aux jeunes enfants, aux malades et en cas de disette sévère.

La population aura à sa disposition, dès 1200, la chapelle du château, sous le vocable de Saint-Martin. Elle sera bénie par Saint-Guillaume, archevêque de Bourges (entre 1199 et 1208). La tradition raconte que « un enfant qui, déjà plus de trois mois, souffrait d'une agitation continuelle de la tête, lui fut présenté au moment où il sortait de la chapelle du château qu'il venait de consacrer. Le saint lui impose les mains et, en trois jours, l'enfant est complètement guéri de son infirmité. »

Avant la révolution, la plus grande partie du département du Cher dépendait du diocèse métropolitain de Bourges. L'archevêque de Bourges avait la dignité de Primat d'Aquitaine ; et sa juridiction s'étendait sur les évêchés de Clermont, Saint-Flour, Vabres, Tulle, Castres, Rodez, Cahors, Limoges, Mende, Albi, le Puy. Le diocèse comprenait 9 archidiaconés et 20 archiprêtres.

Montfaucon, qui n'est pas une paroisse, devient siège d'un archiprêtre dû à son importance comme chef-lieu féodal dans la seconde moitié du XII^e siècle.

Le pouvoir temporel

Nous avons vu que le premier seigneur de Montfaucon, dont l'histoire fasse mention, se nommait Thierry ; un document de 1012 fait état d'une donation offerte pour relever le monastère Saint-Ambroix de Bourges. Un de ses successeurs, en 1100, vend sa châtellenie à Philippe I^{er} pour se croiser (1^{ère} croisade en Terre Sainte).



L'église de Berry et la chapelle de Montfaucon furent données au prieuré de La Charité

avant 1107, la date exacte de la donation est inconnue. Il y a lieu d'attribuer l'origine de cette donation à Eudes Arpin, vicomte de Bourges et seigneur de La Charité. Il reçut les fonctions d'infirmier (2) à son entrée dans la vie monastique, et fit donation perpétuelle de sa seigneurie à ses successeurs lorsqu'il fut élevé à la dignité de prieur en 1107.

Le pape Luce II mentionne également les églises de Berry et de Montfaucon dans sa bulle de confirmation du 11 avril 1144, pour en assurer définitivement la possession au prieuré de La Charité.

Tandis que Berry devenait fief monastique, Montfaucon relevait du comte de Nevers. Ainsi, on trouve confirmation que Renaud de Montfaucon rendit hommage à Hervé, comte de Nevers, au XIII^e siècle. François-César Le Tellier s'acquitte encore en 1766 du devoir de foi et hommage envers François Mancini, duc de Nivernois.

À partir de Philippe Auguste, le bailliage de Berry est un des quatre bailliages royaux, et comprenait dans son ressort, outre la province, le Bourbonnais, l'Auvergne, le Nivernais et une partie de la Bourgogne. Puis son étendue se restreignit par la création de nouveaux bailliages.

Le seigneur de Montfaucon figurait sur la liste des cinquante-neuf grands vassaux du roi Philippe-Auguste. Il partageait avec sept autres seigneurs du Berry le privilège de porter le siège de l'évêque de Bourges lorsque celui-ci faisait son entrée solennelle dans sa cathédrale. En 1214, il est au nombre des seigneurs du Berry qui se rendent en Flandres.

- 1) Le terrier (synonyme de censier, pouillé, cartulaire) est le registre foncier d'un seigneur contenant la liste de ses tenanciers et de leurs tenures avec les redevances et les services auxquels ils étaient astreints. Il devait en principe être renouvelé tous les vingt ou trente ans. Son existence fut supprimée par une loi de mars 1790.
- 2) L'infirmier, comme son nom l'indique, était chargé du soin des malades. Il occupait le 5^e rang des dignitaires du couvent. Il porte le titre de prieur de Berry-sous-Montfaucon dans une charte de 1413.

Dans le prochain numéro, nous nous pencherons sur les seigneurs de Montfaucon-en-Berry, et continuerons notre voyage dans les siècles.

Corneillement vôtre,





14 juillet



2017

VILLEQUIERS

3 juillet : CI



Le coq au vin des ACPG-CATM-TOE-Vves



23 septembre : « La croisière



7 octobre : soirée cabaret



Halloween : un adorable petit monstre, Manon !



10 novembre : destruction



DE, le jeu de piste.



Le Plus Petit Marché de Noël, place de l'église



« s'amuse » de l'Amicale des Aînés



30 septembre, Commémoration FFI à BERRY.



11 novembre : Commémoration de l'armistice 1918



de l'ancien transformateur !



10 décembre : au théâtre ce soir !

Les droits de l'enfant



Cette journée était bien.

Nous nous sommes promenés avec toute l'école à la recherche des pancartes, en faisant un parcours sur le droit de l'enfant dans Villequiers.

On était un groupe de 4 élèves et un adulte. Il y avait des affiches dans la rue. Nous devions les lire et chercher les réponses car nous avions des fiches de questions avec les numéros qui allaient avec. Nous avons lu qu'on ne devait pas se moquer des autres, car on est tous égaux ni du prénom non plus ou de la religion, de la couleur de peau. On a lu aussi que l'enfant doit être écouté et aussi respecté et également que l'enfant doit aussi respecter les adultes ainsi que les autres enfants. Il y avait quinze pancartes accrochées dans le village. Après nous sommes rentrés à l'école pour faire des questions individuelles. Ensuite nous les avons corrigées puis c'était la fin de la journée.

Cette journée nous a permis d'apprendre que :

- Il ne faut pas se moquer des gens pauvres.
- On n'a pas les mêmes origines, on n'a pas les même droits.

La convention proclame que chaque enfant a le droit de porter un nom, d'avoir une nationalité dès sa naissance, de maintenir des relations.

La Convention Internationale Des Droits de l'Enfant (CIDE) donne à tout enfant le droit à une famille ; cela permet de rattacher l'enfant à

une histoire. Les enfants adoptés dans des centres d'accueil bénéficient des mêmes droits.

La convention précise qu'elle doit être portée à la connaissance de tous les enfants. Les pays signataires doivent rendre compte tous les 5 ans de son application à l'ONU. Le monde ne nous a pas été légué par nos parents, il nous a été prêté par nos enfants. Le 6 milliardième humain est né juste avant l'an 2000. S'il est ougan-

dais (Afrique), il vivra deux fois moins que s'il est suédois.

En Amérique du Sud, il n'y a qu'un logement sur 3 qui soit correct. Dans le monde, 400 millions d'enfants vivent dans des taudis. La santé est un droit très mal partagé : sur 1 000 enfants, 292 décèdent avant l'âge de 5 ans en Angola, 316 au Sierra Leone contre seulement 5 en Europe. La convention dit que les enfants doivent partout bénéficier de la sécurité sociale qui permet de diminuer fortement le coût des soins. La protestation mondiale débouche lentement sur des progrès. Des marques s'engagent à ne pas faire travailler d'enfants.

Célya, Cloé, Elynn, Paméla, Clément et Kilian.

Le jardin communal

Un jour Mme Marq est venue à l'école pour nous présenter le projet du jardin communal de Villequiers.

On a travaillé sur les jardins avec la paysagiste et elle nous a expliqué que les plantes ont besoin d'eau, de terre, de soleil, d'air, de chaleur. Elles ne doivent pas avoir de pesticide, car ce n'est pas bon pour l'écosystème. Il y a aussi des plantes médicinales, qui guérissent quand on tombe malade.

Nous avons vu les différents types de jardins : les jardins communaux, où les habitants peuvent aller : par exemple les vergers où les gens peuvent cueillir des fruits ou planter des plantes. Les autres jardins sont dits d'agrément. La végétation est partout dans le monde, même dans l'eau : par exemple les algues. Mais dans le climat montagnard il n'y a pas de végétation : que de la neige, de la glace et de la roche.



Nous avons appris comment planter des plantes, comment les faire pousser, comment savoir quand les cueillir. Nous avons appris à planter des légumes. Nous avons dessiné des idées pour le jardin communal. Comment planter des fruits et des légumes. D'abord passer le râteau, ensuite planter une graine, arroser et on laisse le soleil réchauffer et on attend.

Blandine, Fannie, Garance, Ewan, Kevin, Maël.

Ne touche pas à mon École !

Les enfants devaient écrire un article sur le cambriolage de l'école. Ils n'y parviennent pas. Non pas qu'ils n'aient pas la compétence pour cela mais parce qu'ils n'en ont pas les moyens. Le choc émotionnel est encore trop présent et les empêche de s'exprimer correctement que ce soit à l'oral ou à l'écrit.

Pourquoi ? Pourquoi sont-ils si traumatisés par ce cambriolage ?

Inconsciemment, ils savent qu'une école est un bien plus qu'un bâtiment. C'est un bien. Même plus, c'est un bien commun. Il appartient à chacun d'entre nous, qui que l'on soit, d'où que l'on vienne. Ce bien appartient à tout le monde, sans distinction de classe sociale, d'origine ou de couleur de peau. Fille de la République, l'École est un phare dans l'obscurité, un phare contre l'obscurantisme. Chacun peut y trouver sa place si on accepte les règles de la vie en communauté. Parce que l'École symbolise notre devise « Liberté, Égalité, Fraternité », parce qu'Elle est une part de nous en tant que citoyen, le fait de s'en être pris à Elle, c'était aussi s'en prendre à eux, c'est aussi s'en prendre à soi-même et à chacun d'entre nous.

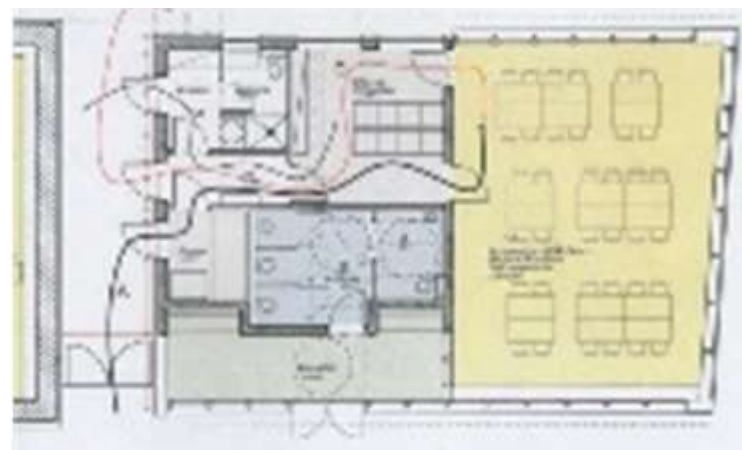
Je souhaite que les auteurs de cette infraction regrettent ce qu'ils ont fait, prennent conscience du mal que cela a engendré. Que cette erreur de jeunesse leur serve de leçon et qu'ils sauront, en tant qu'adultes, en tant que parents, conduire leurs enfants sur la voie du civisme.

Par Guillaume BIDON



Projet école de Villequiers

L'enduit du mur de la mairie à peine sec, la Septaine emboîtait le pas de la municipalité, en lançant le projet de réfection du pôle scolaire de Villequiers. Milieu du second trimestre 2017, les engins de chantier réinvestissent le bourg afin de démarrer la construction de la cantine.



Dès que la nouvelle cantine sera opérationnelle, une deuxième tranche de travaux débutera avec

la réfection, l'isolation et le changement des huisseries de l'école du bas. L'ancienne cantine



deviendra alors le bureau du directeur de l'école. Une fois les travaux terminés tous les enfants seront scolarisés dans l'école du bas. L'école du haut redeviendra un bâtiment communal et servira de maison des associations, la cour quant à elle sera transformée en parking.

Les travaux devraient s'achever aux alentours des vacances de Pâques.

Radar pédagogique

Par délibération en date du 06 octobre 2017, le conseil municipal a déposé une demande de subvention au titre des amendes de police pour l'achat d'un radar pédagogique. Ceci répond à la demande de nos jeunes élus ; ils nous ont informés du manque de sécurité flagrant, notamment, aux abords du city-stade ; il est dû à la vitesse excessive des véhicules à moteur sur la route de Laverdines.

Produit espéré, 50 % du montant du devis.



Boîte à livres

Je vais, je viens de l'un.e à l'autre
On m'emprunte, on me rapporte
On partage ma vie, mon histoire
Qui suis-je ?
Je suis un livre

Je n'appartiens à personne et à tout le monde à la fois
Je me repose et vous attends, vous amis lecteurs,
Et vous amis livres, venez me voir ou me rejoindre dans mon abri
Je n'attends que vous pour voyager
Et découvrir ce beau village de Villequiers
Si chargé d'histoire(s).

Histoire(s) que je ne vais pas forcément vous conter,
Mais combien d'autres aurais-je
Le plaisir de vous faire découvrir.





C'est une artiste accomplie que nous avons eu le bonheur de rencontrer aujourd'hui, dans le cadre de notre quête vers les êtres d'exception qui vivent ou sont nés dans notre belle commune. Adèle joue du piano, de la

guitare et compose elle-même ses œuvres et, à l'instar de Mozart, elle les mémorise sans problème, alors même qu'elle ne connaît pas le solfège... Mais Adèle est une artiste aux talents multiples ; elle dessine, elle écrit des histoires et des poèmes, surtout des poèmes ! Visiblement, les bonnes fées ne l'ont pas oubliée dans son berceau.

En classe de 3ème dans le collège de Nérondes, où elle est déléguée de classe, Adèle brille et remporte le « Prix Collège de la Liberté », lors du festival de bande dessinée qui s'est terminé début octobre !

Parfaite Adèle ? Elle ne l'a pas toujours été en tout cas ; sa maman raconte volontiers que sa fille a fait sa crise de l'adolescence à l'âge ... de 8 ans ! Amusée, elle se souvient que Adèle communiquait souvent avec elle par dessins interposés, glissés sous la porte de sa chambre... En fait, Adèle s'extériorise volontiers dans ce qu'elle écrit, dessine ou compose ; ce sont avant tout ses états d'âme qui transparaissent dans ses œuvres, écrites ou dessinées.

Son rêve professionnel ? S'occuper des animaux dans un parc animalier, où elle saura, n'en doutons pas, exprimer tout son talent de dessinatrice, le thème de l'animal étant un thème récurrent dans ses croquis. Ou alors, en second choix, elle s'imagine très bien en dessinatrice de *cartoons**.

Nous regrettons presque de ne disposer que d'une seule page pour vous décrire Adèle, si souriante, même si parfois, son visage se transforme vite quand elle est contrariée. Dût sa grande modestie en souffrir, nous préférons garder l'espace disponible pour vous présenter un échantillon de ses œuvres.

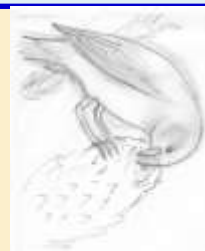
* Chacun des dessins destinés à composer un film de dessins animés, ce film lui-même.



Manifestement, Adèle devait être très en colère quand elle a dessiné ceci !

« L'amitié » par Adèle.

... J'écris encore, je fais des rimes,
Parfois on me dit que c'est pour la frime,
Non ! c'est pas pour ça ! ni pour moi.
Je sais que je suis égoïste, je le vois
Alors j'écris encore un peu plus qu'à chaque fois
Mais ce poème, c'est pour tous ceux
Oui, tous ceux qui ont voulu me donner de l'amour ...



« La vie » par Adèle.

Chaque seconde, un petit être fragile sort le bout du nez,
Tout chaud, tout doux, sur lui-même recroquevillé.
La vie est précieuse pour chacun de nous,
On grandit, on vit, on s'amuse comme des petits fous.
Après on a des enfants, qui eux, auront des enfants.
Mais vivre, c'est la plus belle chose qui arrive à tous,
Animaux, Humain, mammifère, ovipare, sont tous des êtres vivants
Ont tous un cœur, une histoire et des sentiments.
Pourquoi gaspiller notre temps à se faire du mal,
On n'a qu'une seule vie, faut profiter du temps normal,
S'amuser, rire parfois aussi pleurer.
Car il y a une fin à tout, et après la vie on ne revient jamais.
Même si nous sommes différents, on s'entraide normalement.
Mais quand je vois dehors, pour d'autres ils préfèrent l'argent.
Les hommes sont des prédateurs, comme des proies,
Tout ce qu'il y a de nouveau, ils le détruisent, même la loi.
Mais je préfère oublier ça et m'occuper des autres,
Ma famille, mes amies et tant d'autres.
Leur sincérité et leur beauté me font chavirer,
Je veux vivre, je veux survivre
On est sur terre pour rire et sourire.



Le dictionnaire nous apprend la culture : c'est l'action de cultiver le sol mais aussi cultiver l'esprit ou pratiquer la culture physique.

Tout d'abord la culture du sol...

Il existe de nombreuses façons de cultiver le sol. L'agriculture industrielle intensive qui épuise les sols et les rend vide de vie. Les plantes y poussent grâce aux engrais chimiques et divers pesticides qui souillent les nappes phréatiques et contribuent à la perte de la biodiversité. Les exploitants agricoles qui pratiquent ce type de culture sont dépendants de ces produits qui leur assurent un rendement maximum, pour un revenu minimum tout en faisant le bonheur des actionnaires des industries chimiques agroalimentaires, qui font régulièrement la une des journaux.

La culture potagère et florale, celle que l'on pratique pour soi pour peu que nous ayons un petit bout de terrain ou quelques jardinières, est plus délicate et mérite une attention journalière. Le succès n'est pas toujours au rendez-vous et dépend beaucoup des conditions météo. Elle permet d'échanger, de discuter entre voisins afin de partager la connaissance acquise aux fils des années.

Ensuite la culture de l'esprit...

Cette année aura été riche à Villequiers grâce au Comité des fêtes qui a proposé un tour de chants de deux lauréats de « The Voice », un traditionnel dîner spectacle, du théâtre. L'Amicale des Aînés nous a proposé deux sorties, la première en car direction l'Auvergne et la seconde, une croisière sur le canal ; elle a fait venir la troupe de théâtre de La Guerche/L'aubois. Enfin la Maison de la Culture de Bourges a présenté le spectacle « White Dog » de la compagnie des Anges au Plafond.

Enfin la culture physique...

Tout d'abord le lundi après-midi quelques marcheurs se retrouvent pour déambuler le long de nos chemins communaux ; ensuite gymnastique douce pour éliminer les toxines accumulées et assouplir les tendons. Les mardis et jeudis, c'est la séance de gymnastique pour tous. J'en oublie certainement ...

Alors nous ne pouvons pas tout faire, me direz-vous. Quoique... nous pourrions avoir un verger communal intergénérationnel qui cumulerait la culture des sols, la culture de l'esprit et la culture physique :

- Tout d'abord la culture des sols pour transmettre aux enfants les bonnes pratiques de l'entretien des sols (travail avec les élèves de l'école communale), la conservation de fruitiers traditionnels du Berry, nos aînés pourraient s'y retrouver et nous conseiller, nous apprendrions à tailler, connaître les bons gestes

d'un entretien naturel du sol et de la biodiversité (sur les conseils de Mme Marq).

- Culture de l'esprit par des conférences sur des thèmes divers et variés proposés par des conteurs, des expositions temporaires, des lectures etc...

- La culture physique car chacun sait que cultiver un potager demande de nombreux efforts non violents permettant de conserver souplesse et agilité.

- Un endroit de convivialité où nos enfants pourront récolter les différents légumes, petites baies rouges et fruits du verger, où nous pourrions nous retrouver pour partager, échanger, discuter, apprendre et découvrir les bienfaits de la culture qu'elle soit potagère, culturelle ou physique.



« Le tocsin sonne. Le départ des mobilisés, une centaine pour le village, se fera, drapeau et tambour en tête, en colonne par quatre, pour aller à Bengy prendre le train. »

Suite à la débâcle de 1870, montrant les lacunes de l'armée française, le service militaire devient obligatoire. Chaque réserviste, en consultant son livret individuel de mobilisation (distribué à la fin de la conscription) connaît son lieu d'affectation et la date à laquelle il doit répondre à l'appel du tocsin.

Si une centaine d'hommes fut mobilisée dès le 2 août, à la fin du conflit c'est un contingent d'environ deux cents Villequerois qui abonda les rangs de l'armée française. La guerre était très consommatrice en hommes ; nombre de réformés et d'ajournés de la première heure (après des passages successifs en commissions de réforme ou conseils de révision) furent rappelés dès 1915 et les jeunes adultes étaient enrôlés l'année de leur 19 ans, et ce de 1914 à 1919.

Lorsque le tocsin sonne, les hommes sont encore affairés aux moissons. Les femmes doivent prendre la

relève de leurs maris et pères, aidées par les vieux paysans qui ne sont plus mobilisables.

Les femmes conduisent

les charrois, vendent les productions, signent les contrats et les baux, ce sont elles qui dirigent les exploitations. Les enfants aident aux champs. Malgré leurs efforts, il leur est difficile de maintenir un bon niveau de récolte, les bras manquent et les bêtes nécessaires pour labourer et moissonner sont réquisitionnées par l'armée. Les autorités militaires demandent également de participer à l'effort de guerre et le fruit de leur labeur servira en partie à alimenter l'armée et ses soldats sur ordre des réquisitions militaires. Céréales, volailles, bovins ou chevaux sont ainsi convoyés jusqu'à la gare de Bengy, d'où ils rejoindront le front.

Autre problème de taille, en plus de la pénurie naissante de farine, les boulangers sont mobilisés et dé-

laissent leurs pétrins (au début du 20^{ème} siècle, le pain est l'aliment de base de nos campagnes). A Villequiers 3 des 4 boulangers (Pierre Rapin, Louis Guerry et Georges Bradu) sont mobilisés entre les 2 et 3 août ; Georges Bradu tombera au combat en 1918.

Les soldats sont très vite équipés et ventilés sur les différents terrains d'opération. La guerre démarre très fort et les terribles missives commencent à arriver. A peine 15 jours après le début du conflit, 3 Villequerois sont déjà tombés lors des combats. Pendant 4 ans les femmes du village vont vivre dans la peur de l'arrivée du gendarme, maire ou facteur porteur de la terrible nouvelle.

En cette fin d'année 1914 le village voit arriver des familles affluant du Nord-Est de la France et de Belgique fuyant l'envahisseur (nombre de villages ont été rayés de la carte durant le conflit). 40 enfants issus de ces lointaines contrées, avec cet accent qui les singularise, fréquenteront les bancs des écoles de Villequiers durant le conflit. Ces personnes ayant tout perdu lors de leur fuite, les autorités françaises mettent très vite en place des aides (pécuniaire, vestimentaire et alimentaire). Au fur et à mesure de l'avancée du conflit, du durcissement du rationnement (notamment dû aux très mauvaises récoltes de 1916), l'hospitalité indéfectible du début du conflit va laisser place à la jalousie, voire à la haine de ces réfugiés allant jusqu'à les insulter de «boches du Nord».

Sur le front, les soldats Villequerois, issus pour la plupart du monde agricole, vont alimenter en grande majorité les unités d'infanterie en tant que simple soldat. Fiers de défendre la patrie, ils s'illustreront sur les différents champs de bataille, c'est ce que nous verrons lors de la prochaine édition.



Photo du 152^{ème} RI sur laquelle figure Camille Bailly

Les délibérations, une année de décisions...prises par vos élus !

...Suite de la page 5

| | | |
|---|---|---|
| 19/05/2017 - - | <u>QUESTIONS DIVERSES</u> | SDE : modification des horaires de nuit de l'éclairage public Signalisation centre bourg , sens unique, sens interdit Déplacement du transformateur |
| 06/07/2017 - - - - - | 2017_07_01 2017_07_02 2017_07_03 2017_07_04 2017_07_05 2017_07_06 <u>QUESTIONS DIVERSES</u> | Décision modificative budgétaire n°2 Rénovation de 7 luminaires de l'éclairage public suite à une panne (PLAN REVE) Fonds de Solidarité pour le Logement 2017 (FSL) Opération "Plantons le Décor" en partenariat avec le Pays de Bourges Retenue de caution du logement communal 8, Place de l'Eglise Rectification de la délibération du 17/12/2010 à disposition de biens (voirie) d'intérêt communautaire à la CDC Convention de mise à disposition à la carte de garde-champêtre Projet verger communal dans terrain Vildy Feu d'artifice du 13 juillet * mesures de sécurité prolifération des chats : rappel des obligations des propriétaires de nos amis à 4 pattes jury concours 2017 des villages fleuris le 19 juillet |
| 06/10/2017 - - - - - - - | 2017_10_01 2017_10_02 2017_10_03 2017_10_04 2017_10_05 <u>QUESTIONS DIVERSES</u> | Rénovation éclairage public rue du 19 Mars Redevance occupation domaine public par réseaux publics Redevance occupation provisoire domaine public par réseaux publics renouvellement bail Sté de chasse de Villequiers Demande de subvention au titre des amendes de police pour radar pédagogique Eclairage place de l' église - devis travaux horloge église -défibrillateur présentation du projet verger communal repas de Noël CCAS taxe pour collecte OM - pose Frasque coupe de bois sur pied non vendue accord des parents pour noms enfants sur plantes mosaïque sur pied Ste Vierge : non Remplacement arbustes à la Grenouillère : non aménagement fossés à la grenouillère : a revoir |
| 24/11/2017 - - - - - - | 2017_11_ 2017_11_ 2017_11_ 2017_11_ 2017_11_ 2017_11_ 2017_11_ <u>QUESTIONS DIVERS</u> | DM n° 3 virement du cpte 2315 au cpte 2041512 Admission en non valeur de créances irrécouvrables Vente 2 terrains " Les Hauts de Ste Catherine" Enquête publique assainissement collectif avancement de grade corps technique et administratif Projet PLH CDC La Septaine Rapport prix et qualité du Service Public eau pour 2016 Mise en sécurité électrique des cloches et pendule église Pré communal à louer (devis nettoyage) local à pouille vers FSC, sécurisation comment ? permanence samedi 30/12 pour inscriptions liste électorale Formation des élus (SOLEN) entretien trottoirs et fossés : proposition fleurir "faites le trottoir" Défibrillateur : compléter infos en cours |

La société de chasse de Villequiers demeure l'une des plus anciennes associations du village.

Depuis désormais une vingtaine d'années, le président Serge VAGNAT, s'efforce avec les adhérents, au nombre de 21 pour la saison de chasse 2017-2018, de préserver cette nature si chère de nos jours. Nous menons des actions préventives comme le non-tir de certaines espèces d'oiseaux comme la perdrix, les faisanes, le piégeage et autres moyens de régulation ; le lièvre est limité à une pièce par chasseur par saison.

Nous rappelons que la chasse aux communaux se passe le dimanche matin et les jours fériés jusqu'à la date de la fermeture de la chasse, c'est-à-dire le 28 Février. Et puis si l'envie vous prend d'aller vous balader, votre chemin croisera peut-être celui de l'un de ces miradors que l'Amicale des Chasseurs a installés à l'automne. Les photo-

graphes amateurs peuvent en profiter s'ils le souhaitent, et ainsi échanger avec la nature ; prenez de la hauteur et observez le comportement des animaux. Soyez patients...



L'éditorial

Culture, que voici donc un mot qui peut faire peur, et qui évoque souvent le parisianisme dans nos esprits... Et pourtant, quand il est expliqué par Dominique, voilà que tout s'éclaire, voilà que tout devient simple. La culture se conjugue à tous les temps, sous toutes les formes, même parfois les plus inattendues, telle cette boîte à livres en projet !

La page des écoliers devient une tradition dans notre magazine ; dans ce numéro, les enfants nous parlent eux aussi de culture, de culture et de droit ! Ils n'en oublient pas pour autant qu'ils ont aussi des devoirs.

Et des devoirs, nous les adultes, nous en avons également ! Ils sont bien terminés les temps bénis où l'argent public était facile, voire abondant ; aujourd'hui, sa rareté amène les élus à prendre de nouvelles dispositions, et notamment à faire davantage appel à la responsabilité et au sens civique de nos concitoyens !

Le devoir de protéger les espaces publics nous incombe également ; l'école qui devrait être un sanctuaire pour tous, a été violentée ; les écoliers en ont subi un réel traumatisme, dont ils ne se sont tou-

jours pas remis de nombreuses semaines plus tard. Ils sont toujours incapables, à ce jour, d'exprimer leur désarroi, la détresse ressentie... Espérons que les auteurs de trouble en prennent conscience et ne reproduisent pas, à l'avenir, de tels actes. En-dehors des frais occasionnés par la remise en état des locaux, le préjudice le plus important reste la douleur occasionnée aux enfants.

La salubrité publique est un devoir ; elle est bien mise à mal par la prolifération des chats sans maître. Ce problème bien réel, ne peut se résoudre que par la prise en charge financière par la commune, alors qu'il aurait suffi d'un peu de bon sens, le sens civique on y revient, pour ne pas le voir naître.

Nous saluons ici l'audace d'un couple d'entrepreneurs, Marie et Philippe Desnoues, qui, contre vents et marées, ont mené à bien leur projet d'épicerie, et continuent à investir dans d'autres réalisations ; ils participent à la vie et à l'animation de notre village ; qu'ils en soient vivement remerciés !

Bonne découverte de ce nouveau numéro de votre « magazine préféré » !



Votre épicerie,
3 place de L'Eglise à VILLEQUIERS est Ouverte.
Elle vous accueille tous les jours,
jusqu'au 31 décembre 2017 et plus si affinité ☺



Convivialité, Proximité et proposition
de TARIFS très raisonnables sont aussi
complétés par une offre (sur réservation)
d'un service livraison à domicile.



Horaires
de lundi au samedi
de 8h00 à 13h00
et de 16h30 à 19h30.

et le dimanche
de 8h00 à 13h00
et de 17h00 à 19h00.

Contact
Marie-Hélène Desnoues

Tel
02 48 25 33 46

Mail
marie.sbikes-traps@orange.fr



Vous avez aussi la possibilité
d'être approvisionnés en viandes,
volailles et poissons

— ❁ —
DÉPÔT DE PAIN

UNIQUEMENT SUR COMMANDE

02 48 25 33 46



STEP BME STEP, RCS Bourges, N° : 82962788

Design graphique : Hélène Tomasini

Ingrédients : SAUMON, Montpelier - Ne pas jeter sur la voie publique

Si nous avons pu en douter il y a encore 4 mois de cela, il n'y a plus aucune ambiguïté sur le sujet aujourd'hui. Oui, ouvrir un commerce de proximité, sans le moindre euro de subvention et à contre courant de toutes les logiques économiques actuelles (car plutôt créatrices de désertification des campagnes) représente un défi majeur qu'il est impossible d'imaginer relever sans la participation d'une majorité de VILLEQUIEROIS. Beaucoup d'entre vous déjà, nous font confiance et expriment leur satisfaction quant à la qualité de service que nous leur proposons :

1) Des tarifs au plus proche de ce que pratique la grande distribution. Mais 95% des profits générés réinvestis en privilégiant l'artisanat local. Par exemple, les professionnels qui travailleront au développement de notre activité de chambre d'hôtes seront tous issus du tissu économique local.

2) Des amplitudes horaires d'ouverture adaptées aux besoins des familles.

3) Un constant souci de proposer des produits frais et de qualité.

4) Un relationnel et une disponibilité qui permettent de remettre un peu plus d'humain au cœur de l'équation.

Et de ne pas faire de notre petit commerce un lieu où ne s'échange que de l'argent contre des marchandises, mais beaucoup d'humanité, aussi d'humour et de plaisir au vivre ensemble.

Déjà clients, ou futurs clients, je profite de ce petit mot, pour vous remercier donc de votre confiance acquise ou à venir et vous souhaite en mon nom et en celui de ma famille tous nos meilleurs vœux pour l'année 2018 qui pointe le bout de son nez.

Pour en connaître plus sur l'activité d'un petit commerce de village, je ne saurais que trop vous conseiller (tiens voici une belle idée de cadeau de Noël) les 9 tomes de la BD de LOISEL : « Magasin général » dont le premier se nomme Marie.

Par Marie Hélène DESNOUES